

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2010

Révision: 18.08.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** *Zelgan+*
- **Emploi de la substance / de la préparation:** *Matériel de modelage dentaire*
- **Producteur/fournisseur :**
*DENTSPLY DeTrey GmbH
 De-Trey-Str. 1
 D-78467 Konstanz
 GERMANY*
- **Tel.:** *+49-(0)7531-583-0*
Fax: *+49-(0)7531-583-104*
- **Service chargé des renseignements :**
 - *Departement Analytical Research / Research & Development for technical information*
 - *Departement Marketing & Sales for distribution of the safety data sheets*
- **Renseignements en cas d'urgence :** *+49-(0)7531-583-0*

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**
Xn Nocif
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants dangereux:**

CAS: 68855-54-9 EINECS: 272-489-0	<i>kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce</i> <i>Xn; R 48/20</i>	25-50%
CAS: 14464-46-1 EINECS: 238-455-4	<i>crystalite</i> <i>Xn; R 48/20</i>	10-25%
CAS: 16919-27-0 EINECS: 240-969-9	<i>hexafluorotitanate de dipotassium</i> <i>Xn, Xi; R 22-37-41-43</i>	2,5-10%
CAS: 1309-48-4 EINECS: 215-171-9	<i>oxyde de magnésium</i>	2,5-10%

- **Indications complémentaires :** *Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

4 Premiers secours

- **après inhalation :** *Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.*
- **après contact avec la peau :** *Laver immédiatement à l'eau.*
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :** *Si les troubles persistent, consulter un médecin.*

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2010

Révision: 18.08.2010

Nom du produit: Zelgan+

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Eviter la formation de poussière
Veiller à une aération suffisante
Porter un vêtement personnel de protection
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :** Produit exclusivement réservé à l'usage dentaire.
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Eviter la formation de poussière.
Respecter les précautions habituelles en travaillant avec des produits chimiques.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

8 Limitation d'exposition et protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

14464-46-1 cristobalite

VME	0,05 a mg/m ³
	a: pour la fraction alvéolaire

1309-48-4 oxyde de magnésium

VME	10 mg/m ³
-----	----------------------

- **Remarques supplémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou brosser
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2010

Révision: 18.08.2010

Nom du produit: Zelgan+

(suite de la page 2)

- **Protection respiratoire :**
Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
In occurrence of dust use respiratory protection
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme :	poudre
Couleur :	rose
Odeur :	caractéristique

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé

· **Point d'inflammation:** non applicable

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité :** non déterminée

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** insoluble

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Substances à éviter :**
- **Réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue
- **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Peut provoquer des irritations de la peau

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2010

Révision: 18.08.2010

Nom du produit: Zelgan+

(suite de la page 3)

- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Nocif
- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Informations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** -
- **Polluant marin :** Non
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** -

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xn Nocif

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
kieselguhr, calciné au fondant de carbonatede sodium du commerce

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2010

Révision: 18.08.2010

Nom du produit: Zelgan+

(suite de la page 4)

crystalite
hexafluorotitanate de dipotassium

· **Phrases R :**

- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

· **Phrases S :**

- 22 Ne pas respirer les poussières.
24 Éviter le contact avec la peau.
37 Porter des gants appropriés.
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité jointe couvre les dangers et les mesures devant être prises lorsque des quantités importantes de produit sont libérées, par exemple en raison d'accidents pendant le transport ou le stockage.

Pour les quantités de produit typiquement utilisées dans la pratique clinique, l'information nécessaire pour un usage et un stockage sûr du produit est fournie dans la notice au produit.

· **Phrases R importantes:**

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
37 Irritant pour les voies respiratoires.
41 Risque de lésions oculaires graves.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

· **Service établissant la fiche technique :** Analytical Research

· **Contact :** HotLine for urgent technical support: +49-7531-583-333